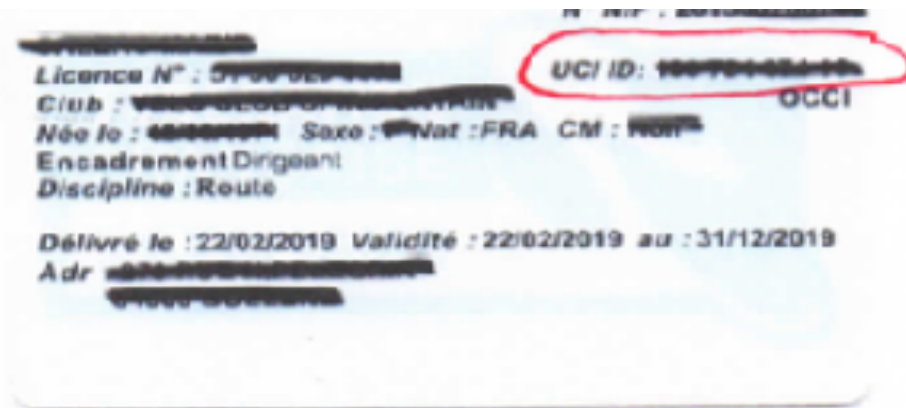


Licence 2020 : Les nouveautés !

Qu'est-ce qui change à partir de septembre 2019 ?

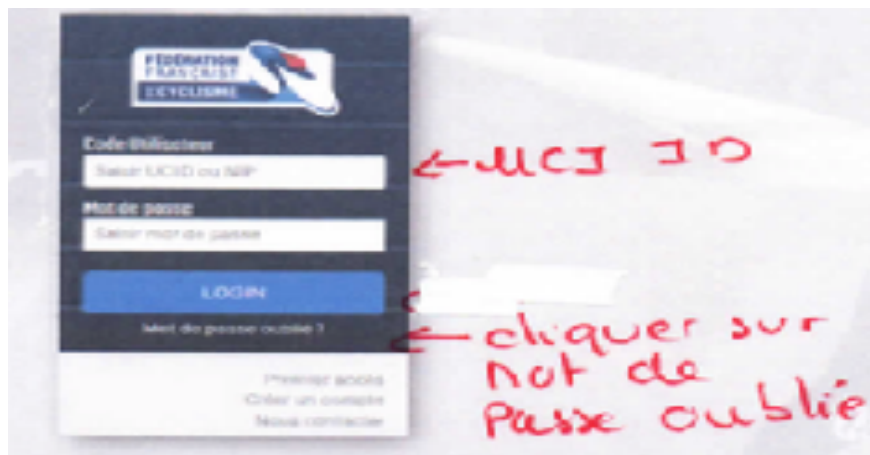
A partir de septembre 2019, chaque licencié dispose d'un Espace licencié qui lui est dédié.

L'accès à l'espace licencié se fait à l'adresse suivante : <https://licence.ffc.fr/>



<https://licence.ffc.fr/>

L'identifiant du licencié est l'UCI ID (identifiant unique au sein de l'Union Cycliste Internationale) ou son NIP (identifiant unique au sein de la Fédération Française de Cyclisme). Ces informations sont indiquées sur votre carton de licence 2019



A quoi sert l'Espace licencié ?

Cet espace permet de renouveler sa licence 2020 à partir du mois de novembre.

Il permet également au licencié d'accéder à ses coordonnées personnelles, son historique des licences sur 10 ans, et ses résultats.

Dans les prochains mois, les engagements aux épreuves pourront être réalisés par cet interface.

Vous n'avez pas encore créé votre compte ?

Lors de la 1ère utilisation :

- saisissez votre identifiant
- cliquez sur "**Premier accès**".
- un mail vous sera alors envoyé (à condition que le licencié dispose d'une adresse mail valide dans Cicleweb)

si vous n'avez jamais eu de licence, compléter le formulaire, puis même procédure



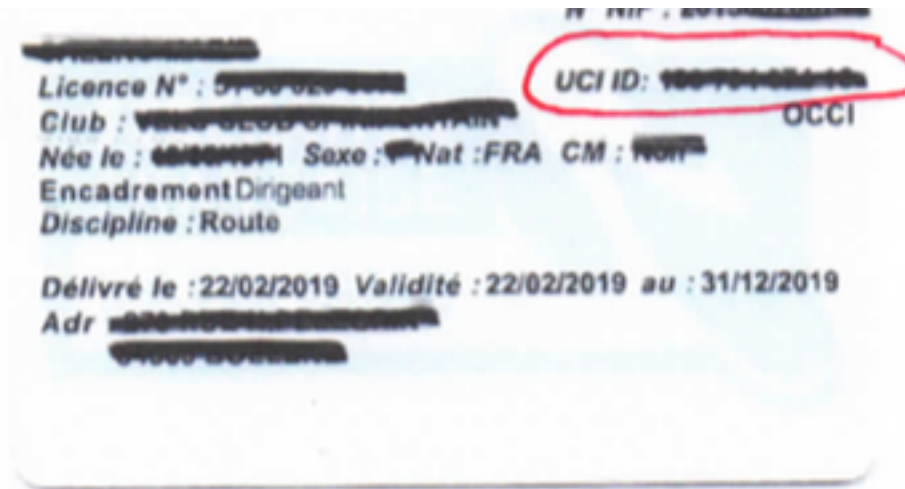
A partir de novembre 2019, l'Espace licencié va vous permettre de renouveler votre licence. Il ne sera ainsi plus nécessaire de remplir de formulaire papier.

Les documents suivants devront être téléchargés sur l'interface :

- photo d'identité
- pièce d'identité recto verso, sur la même page
- certificat médical (sauf si votre certificat est à jour (mettre le Q.S) ou que votre licence n'en nécessite pas) **attention pour les compétiteurs faire apparaître la mention de non contre indication pratique cyclisme en compétition (à partir de cycloportive)**

- remettre au club l'additif à la licence ainsi que le chèque (licence+adhésion)

Que devient le carton de licence ?



Le carton de licence plastique n'existera plus à compter du 1er janvier 2020.

Le licencié aura 2 possibilités pour récupérer sa licence 2020 :

- L'imprimer à partir de son Espace licencié (téléchargement au format PDF)
- Se connecter à l'application "MyCoach vélo" (disponible sur les smartphones iPhone et Android)

Qu'est-ce que l'application MyCoach vélo ?



L'application est téléchargeable sur le site : <https://www.mycoachvelo.com/>

Cette application permet notamment :

- d'accéder à son Espace licencié et d'afficher sa licence 2020
- de consulter des conseils et astuces sous forme de vidéos et de conseils d'experts